

Niederanven, le 7 octobre 2021

AVIS AU PUBLIC

(1/21/0381)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **Proximus Luxembourg S.A.** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation de la classe 1 relative à *l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Luxembourg, 10, Circuit de la Foire internationale.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 7 octobre 2021 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,



Raymond Weydert

le secrétaire,



Charel Jacoby